



CR CGT/FSU de la Commission permanente du HCTS

du lundi 27 janvier 2020

En préalable :

Nous avons reçu l'ordre du jour de cette commission permanente le vendredi après midi précédent, ce qui ne nous a pas permis de travailler en amont sur les documents envoyés.

Cette commission permanente s'est tenue sans la présence de sa présidente Madame Brigitte Bourguignon. Il en sera de même pour la séance plénière du lundi 10 février, Madame Bourguignon ayant depuis été nommée à la tête de la commission spéciale retraites à l'assemblée nationale. Cette commission permanente devait durer 2h au regard de la disponibilité de sa présidente. L'ensemble des participants a pu exprimer que ce format était trop court pour travailler l'ensemble des points à l'ordre du jour.

Les débats :

Malgré le format de réunion trop court, nous avons pu aborder l'ensemble des sujets que nous nous étions fixés :

- Les motifs de notre désaccord concernant les formations continues lancées en grande pompe le 14 janvier en présence de Mme Buzyn et C Dubos,
- La question du règlement intérieur du HCTS donnant trop de pouvoirs à la commission permanente non validé à ce jour en plénière,
- L'interpellation concernant les sujets envoyés par les différents participants, à aborder durant cette nouvelle mandature se traduisant dans les faits par les fiches / mandats envoyées par mél, le vendredi 24 janvier par la DGCS correspondant à une compilation/interprétation de l'ensemble des thématiques.

Nous avons signifié notre désaccord concernant les points suivants :

- L'arrivée trop tardive des documents n'en permettant pas l'étude,
- La charge de travail concernant les participations aux différents groupes de travail au regard du peu de temps accordé pour ce second mandat du HCTS (13 mois, travaux à terminer pour juillet 2021 pour une présentation en octobre 2021) qui ne tient pas compte des emplois du temps plus que chargés des différents acteurs en travail social dont il est justement question dans un des ateliers proposés et qui explique surement la difficulté à en trouver les animateurs.
- L'interrogation sur le changement de date de la plénière prévue initialement le 03/02/20 et reportée au 10 février, au regard de l'agenda de la présidente alors même qu'elle est absente

lors de ces 2 séances.

- La redondance du mandat sur les pratiques professionnelles émergentes par rapport aux autres mandats. Une réflexion transversale permettrait d'alléger le travail et de réduire le nombre de réunions.
- Sur le fond, une interrogation concernant les fiches mandats toujours à charge contre les professionnels du travail social (formation, éthique, réflexivité, travail avec les autres...) alors même qu'il faut interroger l'ensemble des facteurs ayant un impact sur les pratiques des professionnels et notamment sur la question de la réflexivité (proposition fiche / mandat de la DGCS) :

:

- Le temps laissé par les employeurs au travail en équipe, à la réflexion et à la construction de sens,
- La place des politiques publiques et des dispositifs : différenciation entre la durée des mesures administratives et le temps de l'accompagnement et des personnes... (Argument qui a eu un écho favorable de la part d'autres participants qui se sont également exprimés dans ce sens amendant la proposition du mandat DGCS),
- La suite éventuelle de sujets abordés sous la mandature précédente méritant un approfondissement nécessaire, laissés actuellement en jachère (notamment concernant l'utilisation du numérique et les garde fous à mettre en place).

Pour le 10 février, n'ayant pas obtenu de réponses sur le règlement intérieur ou sur les thématiques restant en suspens depuis le dernier mandat, il nous faudra à nouveau les questionner tout comme la présence des suppléants lors de la plénière.

Pour la CGT
Christine SOVRANO
Pour la FSU-SNUASFP
Nathalie ANDRIEUX- HENNEQUIN